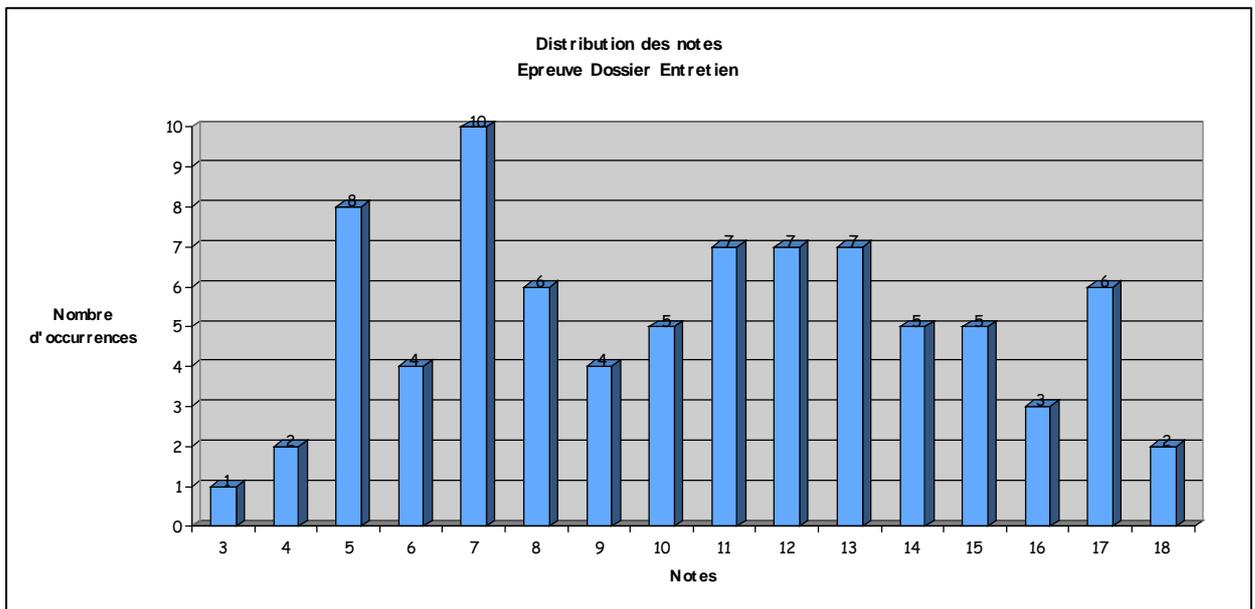


Rapport épreuve Dossier-Entretien 2011

Pour la session 2011, le nombre de candidats admissibles était de 107, soit un effectif en hausse de plus de 20 % par rapport à 2010. 82 candidats se sont présentés à cette épreuve ; le nombre d'absents s'élève donc à 25.

La distribution des notes est assez peu polarisée. La dispersion des résultats est inférieure à celle de la précédente session ; l'écart-type se situe à 4,02 contre 4,38 l'an passé. Cinq notes (5 ; 7 ; 11 ; 12 ; 13) concentrent plus de 47,5 % (39/82) des résultats des présents. La moyenne de l'épreuve demeure remarquablement stable : 10,51 (10,59 en 2010 ; 10,62 en 2009 ; 10,53 en 2008). 11 est la note médiane.



L'esprit de l'épreuve requiert que les exposés des candidats mettent en relation raisonnements personnels, références à des travaux de sciences sociales, exemples et arguments des textes. Pour ce faire, leurs présentations doivent trouver un équilibre entre lecture d'extraits - ni trop longs ni trop fréquents - , connexion avec d'autres références, éléments de critiques. A travers la présentation et la discussion des dossiers proposés, il s'agit d'apprécier la clarté des différents exposés notamment à l'aune de la facilité à suivre les plans adoptés, mais aussi de vérifier l'acquisition d'un certain nombre de connaissances relatives au thème, et enfin d'observer des aptitudes de raisonnement *in situ*... parfois même lorsque les connaissances sont lacunaires.

Les dossiers sont pour la plupart constitués de deux articles ou d'extraits d'ouvrages sur un même thème. Ils sont choisis par le jury en raison de l'intérêt qu'il y a à les

confronter, à les faire dialoguer l'un avec l'autre. Une bonne question de départ pour aborder un dossier consiste à s'interroger sur ce qui peut présenter un intérêt pour les sciences sociales dans les textes soumis à la réflexion des candidats.

Parmi les premiers conseils qui peuvent être suggérés aux candidats préparant l'épreuve, on peut recommander d'identifier le cheminement du raisonnement dans la structure du texte en mentionnant notamment la thèse défendue, la méthode utilisée, les résultats présentés en les inscrivant dans un ensemble plus large de travaux. Dans cette perspective, il peut s'avérer astucieux de lire avec une application particulière les conclusions et introductions. Cela facilite souvent la restitution et la compréhension des thèses contenues dans le dossier. Porter attention aux dates de parution des textes du dossier peut parfois aider à sa mise en perspective.

S'agissant des questions posées aux candidats à l'issue de leurs exposés, rappelons que leur nature est variable. L'épreuve ne s'apparente pas à un oral sec avec des questions abruptes dans la mesure où elle mêle interrogations sur la méthodologie, la démarche proprement scientifique à l'œuvre dans les textes et vérifications plus ponctuelles de connaissances générales.

Ces questions peuvent donc être plutôt factuelles appelant des réponses précises et plus ou moins développées. Si la méconnaissance de certaines réponses est tout à fait pardonnable parce qu'il n'est pas attendu de candidats aussi jeunes un entendement omniscient dans les trois disciplines, l'absence de réponse ou certaines erreurs sont moins pardonnables sur des points relevant d'une culture élémentaire en sciences sociales :

- * savoir ce qu'est une convention collective ;
- * connaître les développements théoriques sur la segmentation du marché du travail ;
- * décrire des aspects rudimentaires de l'organisation administrative de la France ;
- * se souvenir que les lois ne sont pas votées sous le régime de Vichy ;
- * retenir que la région parisienne n'est pas un pays minier ;
- * distinguer contrainte budgétaire et reproduction de la force de travail ;
- * présenter quelques repères d'histoire électorale ;
- * éviter de prétendre que l'autogestion était le mode d'administration de la production en France pendant le second après-guerre ;
- * être capable de rendre compte de la conjoncture économique de la France - même à grands traits - depuis les années soixante.

En complément, les questions posées peuvent aussi être plus ouvertes en ce sens qu'elles invitent davantage le candidat à réfléchir. C'est alors sa capacité à raisonner en mobilisant faits, méthodologies, théories qui est évaluée. Ces questions désarçonnent

parfois les candidats alors qu'il n'y a bien souvent ni bonnes ni mauvaises réponses. Il s'agit d'argumenter en manifestant des qualités de clarté, de critique, de nuance et de précision.

Ces quatre qualités sont effectivement très appréciables et souvent discriminantes :

* La clarté demeure une qualité commune aux meilleures prestations. Les propos clairs et bien thématiques, portés par un plan aisé à suivre, augurent fréquemment d'aptitudes solides à l'analyse.

* La capacité à relever les enjeux contenus dans les dossiers est également prisée, qu'il s'agisse d'enjeux théoriques, de politiques publiques ou encore historiographiques. Compte tenu de la composition mixte du jury, il peut s'avérer astucieux mettre en évidence les aspects économiques d'un dossier de sociologie ou inversement les dimensions sociologiques d'un phénomène comme les crises économiques. Cela offre l'opportunité de nuancer les points de vue disciplinaires.

* Pour peu que le raisonnement soit étayé, il est très bien perçu qu'un candidat soit capable de déceler le caractère précieux de certains arguments contenus dans les dossiers. De même, la sensibilité aux obstacles méthodologiques de certains objets dénote une maturité intellectuelle rare et valorisée comme telle.

* En matière de précision, on peut signaler que les chiffres des dossiers gagneraient à être repris plutôt que de leur substituer des périphrases ou des adverbes.

Dans cette logique, il semble utile de préciser que les réponses évasives aux questions ne sont pas de nature à aider le jury à juger des capacités d'approfondissement des candidats. De manière très prosaïque, le jury a pleinement conscience que les candidats ne peuvent pas « tout connaître » des sciences sociales à vingt ans. Mais il attend en revanche d'eux qu'ils témoignent de leurs facultés à développer des raisonnements précis et cohérents face à des problèmes semblables à ceux que rencontrent les chercheurs en sciences sociales.

Il s'agit d'une épreuve orale, par conséquent des éléments comme l'intonation, la construction achevée des phrases ne doivent pas être négligés dans la mesure où ils contribuent à soutenir l'attention du jury. Il est inutile de meubler pour tenir le temps : mieux vaut moins mais mieux. Même si un exposé caractérisé par une gestion lacunaire du temps sera pénalisé, 24 minutes de propos pertinents et bien énoncés valent mieux que 30 minutes éprouvantes tant du fait de leur contenu que de leur énonciation orale.

Il s'agit d'une épreuve où la seule restitution du contenu du dossier ne doit pas juguler les apports et questionnements personnels du candidat. Les prestations consistant presque exclusivement à lire le document sont bien sûr à éviter. Des bribes du dossier

mises bout à bout ne forment pas un plan, encore moins une argumentation ; tout au plus s'agit-il d'une liste. Sont à bannir ces échappatoires consistant en des lectures de longs passages avec des commentaires improvisés d'une grande platitude.

En résumé, la lenteur organisée de certains exposés est repérée comme telle ; elle est souvent portée par un « art du parler creux » destiné à broder à partir de connaissances fragiles.

L'approfondissement des sujets fait mauvais ménage avec le saupoudrage de connaissances. La manifestation la plus caricaturale de ce défaut correspond aux présentations où s'enchevêtrent notions et références au point d'atteindre un trop-plein : l'assemblage ainsi réalisé est porteur d'incompatibilités, d'incohérences et éveille des doutes au sein du jury. Vouloir trop en dire peut s'avérer dommageable : pour la pertinence, pour le « débit » du propos au point qu'il devienne parfois incompatible avec la clarté, pour le risque d'erreur qui s'accroît avec le volume de l'exposé.

Pour bien se préparer à l'épreuve, il semble souhaitable que des notions centrales du programme, correspondant à des objets communs aux différentes sciences sociales aient donné lieu à une réflexion préalable à leur utilisation. C'est le cas par exemple de mots comme capitalisme, mondialisation, institution, Etat, travail, libéralisme. Il peut en outre être utile de s'interroger davantage sur les relations que peuvent entretenir ces termes les uns avec les autres.

Autre conseil à renouveler : la lecture attentive des dernières éditions du rapport du jury qui mentionnent les textes soumis aux candidats. Ils fournissent une ressource appréciable pour se familiariser avec l'épreuve. Ces consultations préalables font manifestement défaut à certains candidats qui reproduisent des égarements pourtant signalés par les membres du jury au cours des précédentes sessions du concours. Ainsi de l'utilisation qu'il est possible de faire du tableau de la salle d'interrogation. Si ce recours est envisageable, il ne doit correspondre qu'à des précisions permettant d'enrichir l'exposé présenté. Autrement dit, il est vain de se contenter de recopier au tableau *in extenso* des éléments des textes sous prétexte qu'il s'agit d'équations ou de courbes... surtout si sont omises les unités exprimées dans les axes.

Pour tempérer ces regrets, on peut souligner que certaines recommandations répétées lors des précédentes éditions ont été suivies avec profit. En témoignent des motifs de satisfaction comme :

* la critique d'éléments de méthodologie tels que des items de questionnaires ; application suffisamment rare pour être soulignée ;

- * s'efforcer d'effectuer une « mise en enjeu du dossier », pour reprendre les termes d'un candidat, qualité attendue mais insuffisamment fréquente ;
- * la discussion de la validité de certains résultats dans le temps ;
- * les tentatives de montée en généralité qui sont toujours favorablement accueillies.

Histoire

La moyenne obtenue par les 26 candidats interrogés sur un dossier d'histoire s'élève à 10,5. La note la plus basse est 3, la plus élevée 18.

Les 12 dossiers proposés étaient les suivants.

Etablir ou rétablir l'autorité dans la France du premier XIX^{ème} siècle

Eric Pierre, « Père affaibli, société en danger : la diffusion d'un discours sous les monarchies »

François Jarrige et Cécile Chalmin, « L'émergence du contremaître. L'ambivalence d'une autorité en construction dans l'industrie textile française, 1800-1860 »

In *Le Mouvement social*, juillet-septembre 2008, pp. 9-20 et 47-60.

Abolir l'esclavage

Philippe Steiner, « Les économistes libéraux et l'esclavage. 1850-1880. Limites et ambiguïtés d'un engagement »

Morgan Guyvarc'h, « Entre dénonciation et esthétique : courant abolitionniste et romantisme français »

In Olivier Pétré-Grenouilleau, *Abolir l'esclavage. Un réformisme à l'épreuve*, PUR, 2008, chapitres 13 et 16.

Administrer, aménager et gouverner les territoires suburbains

Emmanuel Bellanger, « Des municipalités sur tous les fronts ou l'histoire d'une reconnaissance précoce »

Gwenaëlle Le Goullon, « La construction de cités nouvelles au tournant des années 1950 »

Loïc Vadelorge, « L'Etat face aux communes dans la politique d'aménagement de la Région parisienne de la Libération à la décentralisation »

In Emmanuel Bellanger (dir.), *Villes de banlieues*, Creaphis, 2008, pp. 7-17, 129-138, 139-147.

Les assurances sociales en France et en Grande-Bretagne

Michel Dreyfus, « L'émergence tardive des assurances sociales en France »

Noel Whiteside, « L'assurance sociale en Grande-Bretagne : la Genèse de l'Etat providence »

In Michel Dreyfus (dir.), *Les assurances sociales en Europe*, PUR, 2009, p 79-106 et 116 126.

Les syndicats à contre-emploi

Cyrille Sardais, « Les négociations pendant la grève Renault de 1947 »
Charlotte Siney-Lange, « la MGEN, patron syndicaliste ? »
In *Le Mouvement social*, n° 232, juillet-septembre 2010, pp. 47-90.

Patronat et droit du travail

Danièle Fraboulet, « L'Union des industries métallurgiques et minières et le ministère du travail durant le premier XX^{ème} siècle »
Pierre Vernus, « Le patronat et l'ennoblissement textile lyonnais face à l'irruption de la législation du travail, du milieu des années 1880 à la première guerre mondiale »
In Alain Chatriot *et alii*, *Les politiques du travail, acteurs, institutions, réseaux*, PUR, 2006, pp 449 à 479.

Territoires du travail et protection sociale

Françoise Bosman *et alii*, « L'Etat local dans les relations du travail : le Nord-Pas-de-Calais, 1841-1981 »
Philippe Hamman, « La Lorraine annexée, « laboratoire » des politiques de protection sociale entre la France et l'Allemagne au début du XX^{ème} siècle »
In Alain Chatriot *et alii*, *Les politiques du travail, acteurs, institutions, réseaux*, PUR, 2006, pp. 29-57.

L'usure au travail

Rolande Trespé, « Travail à la mine et vieillissement des mineurs au XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, juillet-septembre 1983, n° 124, pp. 131-152
Thomas Le Roux, « L'effacement du corps de l'ouvrier parisien, 1770-1840 », *Le Mouvement social*, janvier-mars 2011, n°234, pp. 103-120.

Les frontières du communisme

Sophie Coeuré, « Endiguer le bolchevisme ? La « double frontière » dans le répertoire de l'anticommunisme, 1917-1941 »
Jenny Raflik, « Où s'arrête la communauté atlantique ? Les discours des dirigeants occidentaux sur la frontière Est-Ouest, 1948-1954 »
In Sophie Coeuré *et Sabine Dullin*, *frontières du communisme*, La découverte, 2007

Désenclaver l'histoire de la France dans la seconde guerre mondiale

Michel Margairaz, « Les politiques économiques *sous et de Vichy* »
Jean-Pierre Le Crom : « Droit *de Vichy* ou droit *sous Vichy* ? Sur l'historiographie de la production du droit en France pendant la Deuxième Guerre mondiale »
In *Histoire@politique*, n° 9, sept-déc 2009

Nationalisations

Jean-Jacques Asselain : « Les nationalisations ont-elles été une spoliation ? »
Rolande Trespé, « Les charbonnages, un cas social »
Alain Beltran, Jean-François Picard, « EDF pour la modernisation »
In Claire Andrieu, Lucette Levan, Antoine Prost, *Les nationalisations de la Libération*, presses de la FNSP, 1987.

L'Organisation Internationale du Travail, réseaux d'experts et production des normes

Nora Natchkova et Cecile Schoeni, « L'organisation internationale du travail, les féministes et les réseaux d'expertes, les enjeux d'une politique protectrice, 1919-1934 »

Christophe Capuano, « Réseaux familialistes, Bureau International du Travail et construction des politiques natalistes et familiales en Europe occidentale de la fin des années vingt aux années 50 »

In Isabelle Lespinet-Moret et Vincent Viet, *l'OIT*, PUR, 2011, pp. 39-62.

Comme à l'ordinaire, les sujets choisis qui concernaient plus spécifiquement l'histoire sociale française et étrangère des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont été constitués à partir d'ouvrages collectifs ou de récents numéros de celles des revues d'histoire dont la démarche s'inscrit en phase avec l'esprit pluridisciplinaire de cette épreuve.

D'une façon générale, les candidats paraissent bien au fait d'une épreuve qui ne les décontenance plus que rarement et le niveau des connaissances répond globalement aux attentes. On ne s'étonne dès lors que davantage de voir que des (rares) candidats semblent tout ignorer de la « bataille de la production », ou de la « grande guerre patriotique » et se montrent incapables de situer chronologiquement la victoire de Franco, la reconnaissance de l'URSS par la France ou l'émergence du trade unionisme. Si l'on n'exige naturellement pas des candidats qu'ils fassent preuve d'une parfaite maîtrise d'une chronologie fine, on s'attend du moins à ce qu'ils soient capables de situer au moins grossièrement les questions en débat dans le temps, en sachant, par exemple, que le trade unionisme précède le syndicalisme français de quelque cinquante ans. On signalera également les imprécisions de vocabulaire qu'un usage abusif du « entre guillemets » ne fait qu'aggraver, le manque de rigueur pouvant conduire à assimiler les catholiques du XIX^{ème} siècle à des « bourgeois » ou, face à l'étonnement du jury, à des « aristocrates », ou enfin la faible connaissance des grandes institutions contemporaines qui se révèle plus fréquente encore. De telles insuffisances nuisent à la clarté de trop d'exposés. On sait toujours gré aux candidats qui prennent le temps de peser leurs mots pour ne parler qu'à coup sûr.

Faut-il le redire, cette épreuve qui ne vise pas à l'érudition doit permettre de mesurer la capacité des candidats à se saisir d'une question qu'il leur faut donner à entendre au jury puis à raisonner sur elle. Une fois la problématique du dossier exposée clairement à grands traits, les candidats disposent d'une grande marge de liberté pour orienter leur exposé dans celles des directions dans lesquelles ils se sentent le mieux à l'aise ; à la condition toutefois de ne pas ignorer totalement le contenu du dossier, réduit à son titre devenu prétexte à une question de cours, de quelque discipline que ce soit. Il est

donc dommage que certains foncent tête baissée dans les voies qui ne leur sont pas familières et se tendent des pièges à eux-mêmes.

On se permettra de rappeler que quelques réflexes simples sont susceptibles d'assurer une solidité minimum à l'exposé. S'agissant d'histoire, il est ainsi souvent pertinent de commencer par préciser quelles sont les bornes chronologiques de la séquence dont traite le dossier en en précisant la validité (ou en la discutant). Si le plan n'a pas obligatoirement à être chronologique, s'interroger sur l'historicité des questions abordées, l'homogénéité de la séquence ou les infléchissements qui la traversent est souvent propre à faire surgir de bonnes questions. Rappelons que le titre du dossier est également susceptible de fournir sinon un plan du moins de grands axes problématiques et qu'il vaut parfois mieux se livrer à une analyse précise de tel aspect de l'un et l'autre texte en expliquant pourquoi on les a choisis plutôt que de se livrer à une longue et vaine énumération relevant de la stricte paraphrase (ainsi dans le dossier sur le désenclavement de l'histoire de Vichy pouvait-on utilement prendre un exemple dans le domaine économique et un autre dans le domaine du droit).

Six ou sept candidats ont éprouvé le besoin de consacrer une de leurs trois parties à la démarche de l'historien. Le principe n'est en rien condamnable et pourrait même se révéler productif si les candidats disposaient des moyens de l'objectif qu'ils s'assignent ; ce qui, à l'usage, ne semble pas le cas. Qu'on excepte un développement bien mené sur la question des échelles et ceux des candidats qui se sont essayés à cet exercice s'en sont le plus souvent tenus à une énumération maladroite des archives et ouvrages cités en notes de bas de pages auxquels ils ajoutent parfois l'énoncé de quelques concepts mobilisés sans être en mesure d'en faire le moindre usage. Ajoutons que ces développements maladroits trouveraient à tout prendre mieux leur place en première partie qu'au milieu du raisonnement ou au terme de l'exposé, comme ce fut presque toujours le cas. Cette démarche qu'on ne saurait tenir pour une obligation ne doit être mobilisée que par des candidats qui se sentent capables de montrer en quoi la démarche adoptée permet de faire avancer la connaissance historique (décloisonnement des historiographies s'agissant du dossier sur Vichy ou sur les frontières du communisme, jeu d'échelles...) ou en quoi elle induit des approches et éventuellement des apports différents de ceux de l'économiste ou du sociologue ; ce qui n'a jamais été le cas. Les candidats se sont livrés en lieu et place à des développements maladroits aboutissant à couper totalement la « forme » du « fond », ainsi qualifiés, au risque de ne consacrer parfois que 10 minutes au contenu du dossier pour avoir passé trop de temps à énoncer des généralités confuses sur « le travail de l'historien ». Certains ont cru de surcroît devoir réinjecter dans leur exposé des développements généraux totalement extérieurs au sujet et à la démarche mise en œuvre par les auteurs des articles relatifs

à l'histoire des représentations, aux « oubliés de l'histoire », au témoignage, etc... Soulignons, *a contrario*, que quelques connaissances sur la question du genre auraient pu permettre une meilleure approche de certains dossiers (ainsi celui sur l'OIT).

La richesse de dossiers dont il s'agit de rendre compte en 30 minutes et la nature de l'épreuve autorisent la plupart du temps une multiplicité d'approches. Aux candidats de choisir celle pour laquelle ils s'estiment les mieux armés, en sachant que les questions posées les ramèneront sur les points laissés dans l'ombre.

Economie

Note la plus basse : 5 ; Note la plus haute : 17 ; Moyenne : 10,04

Dossier 1 : Analyse économique des crises

Sinapi Christine et al., « L'analyse des crises : Minsky, après Fisher et Keynes », *L'Economie politique*, 2010/4, n°48, pp.85-104.

Wolff Jacques, « les économistes face aux crises de 1929 et 1974 », *in Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°52, octobre-décembre 1996, pp114-124

Dossier 2 : Lutte contre la pauvreté et développement économique

Clément Alain, « Lutter contre l'oisiveté des pauvres et aiguïser leur convoitise : les préconisations développementalistes des économistes mercantilistes et classiques », *Revue Tiers Monde*, 2006/1, n°185.

Dossier 3 : Le concept de « capital humain »

Le Chapelain Charlotte, « L'instruction publique de Condorcet ; Progrès économique et réflexions sur la notion de capital humain », *Revue économique*, 2010/2, Vol 61 ; pp. pp.221-298.

Poulain Edouard, « Le capital humain, d'une conception substantielle à un modèle représentationnel », *Revue économique*, 2001/1, Vol 52, pp.91-116.

Dossier 4 : Analyse économique de l'impôt

Koleva Karolina et Jean-Marie Monnier, « La représentation de l'impôt dans l'analyse économique de l'impôt et dans l'économie des dispositifs fiscaux », *Revue économique*, 2009/1, Vol.60, pp.33-57.

Barilari André, « Le consentement à l'impôt, fragile mais indispensable aporie », *Regards croisés sur l'économie*, 2007/1, n°1, pp.27-34.

Dossier 5 : L'économie de la santé

Chambaretaud Sandrine et Hartmann Laurence, « Economie de la santé : avancées théoriques et opérationnelles », *Revue de l'OFCE*, 2004/4, n°91, pp.235-268.

Cornilleau Gérard, « Dépenses de santé et santé de l'économie », *Les Tribunes de la santé*, 2005/3, n°8, pp. pp.23-29.

Dossier 6 : Dette publique et solidarité intergénérationnelle

Timbeau Xavier, « Solidarité intergénérationnelle et dette publique, *Regards croisés sur l'économie*, 2010/1, n°7, pp.224-234.

Zuber Stéphane, Antoine Bommier, Jérôme Bourdieu, Akiko Suwa-Eisenmann, « Le développement des transferts publics d'éducation et d'assurance vieillesse par génération en France : 1850-2000 », *Economie et prévision*, 2007/4, n°180-181, pp 1-17.

Dossier 7 : La relation inflation/chômage

Liêm Hoang-Ngoc, « Rigidités salariales et chômage. Les frontières classiques du programme néo-keynésien étaient-elles tracées ? », *Cahiers d'économie politique*, 2004, n°48, pp.161-185.

D'Autume Antoine, « Edmund Phelps, théoricien du taux naturel de chômage », *Revue d'économie politique*, 2007/3, Vol.117, pp. 311-321.

Dossier 8 : Aux frontières de l'économie

Gautier Jérôme, « L'économie à ses frontières (sociologie, psychologie), Quelques pistes », *Revue économique*, 2007/4, Vol.58, pp. 927-939.

Malinvaud Edmond, « Les échanges entre science économique et autres sciences sociales », *L'Economie politique*, 2001/3, n°11, pp7-33.

Dossier 9 : Activité : ses contours et ses évolutions

Fouquet Annie, « L'invention de l'inactivité », *Travail, genre et sociétés*, 2004/1, n°11, pp. 47-62.

Marchand Olivier et Claude Thélot, *Deux siècles de travail en France*, Insee études, 1991.

Dossier 10 : Les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes

Couppié T., A. Duprey et S Moullet, « Les salaires des hommes et des femmes en début de vie active : des sources de disparité variables selon les professions », *Formation et emploi*, 2006/n°93.

Meurs D., Pahlé A. et S. Ponthieux, « Enfants, interruptions d'activité des femmes et écart de salaire entre les sexes », *Revue de l'OFCE*, 2010/n°114.

Dossier 11 : Analyse économique du dopage

Bourg Jean-François, « Le sportif et le marché: le cas du dopage », *Revue internationale de psychosociologie*, 2003/20, Vol IX, pp. 73-90.

Eber Nicolas, « Le dilemme du sportif », *Revue d'économie politique*, mars-avril 2008, pp. 207-211.

Dossier 12 : Les cycles longs en économie

Tonglet Benoît, « Les cycles Kondratieff: une philosophie critique », *Innovations*, 2004/1, n° 19, pp. 9-36.

Boyer Robert, « L'économie en crise: le prix de l'oubli de l'économie politique », *L'économie politique*, 2010, n° 47, pp. 46-63.

Dossier 13 : Analyse économique des addictions

Loonis Eric, « Les modèles économiques des addictions », *Psychotropes*, 2001/2, Vol. 7, pp. 7-22.

Reach Gérard, « Non-observance thérapeutique et addiction, deux manifestations de l'impatience », *Psychotropes*, 2009/4, Vol. 15, pp. 7-22.

Dossier 14 : De la psychologie dans l'économie ?

Petit Emmanuel, « Le rôle des affects en économie », *Revue d'économie politique*, 2009/6, Vol. 119, pp. 859-897.

Gautié Jérôme, « L'économie à ses frontières (sociologie, psychologie) Quelques pistes », *Revue économique*, 2007/4, Vol. 58, pp. 927-939.

Les sujets de dossiers en économie proposés en 2011 portaient sur des thèmes qui le plus souvent faisaient référence à des questions théoriques en économie (comme par exemple la notion de capital humain ou encore l'analyse des crises) avec des retours sur des auteurs plus anciens. Les candidats devaient donc mobiliser leurs connaissances des principaux courants de pensée en économie en les mettant en perspective avec l'histoire des faits économiques.

Certains ont un discours creux, dont le contenu se rapproche davantage de lieux communs que d'une réflexion avancée, et parfois dans le but de tenir les 30 minutes d'exposé. L'utilisation de graphiques a été parfois mobilisée au cours des exposés mais de façon très inégale : certains candidats n'y voient qu'un moyen de montrer leur connaissances avec souvent des erreurs, pour d'autres en revanche cela s'est avéré très positif. Les enjeux du dossier doivent être clairement exposés et les textes présentés succinctement et la problématique exposée clairement avant l'annonce du plan ; ce qui a été respecté cette année. En revanche, la troisième partie est souvent sans intérêt ou écourtée ou encore manque de contenu. Quelques candidats se sont exprimés en parlant avec une extrême rapidité ; ce qui gêne la compréhension. Le propos doit être efficace et direct.

Pour certains candidats l'étude du dossier était correcte, voire brillante, mais les réponses aux questions très faibles ; ce qui réduit sensiblement la note. Les questions cherchent à évaluer la capacité de réflexion du candidat, plus que ses connaissances, qui sont testées lors d'autres épreuves. Un candidat qui montre sa bonne volonté à chercher une réponse qui ait du sens sera mieux noté. Les réponses concernant l'histoire des faits économiques récente ou plus ancienne restent souvent imprécises, notamment les évolutions conjoncturelles au cours des années 1980 et 1990 (récessions, périodes de croissance). Certains candidats n'ont pas d'ordres de grandeur dans les comparaisons internationales, notamment avec cette idée que le chômage de masse touche l'ensemble des pays européens depuis les crises des années 1970.

Sociologie

Les 27 prestations portant sur des dossiers de sociologie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 4 à 18. La moyenne des notes est de 10,33 contre 9,96 en 2010. La dispersion des résultats est à un niveau particulièrement élevé si on la compare avec celles de l'an passé (3,82) et d'il y a deux ans (3,60) : l'écart-type est de 4,29 cette année. La médiane se situe à 11.

Les treize dossiers de sociologie portaient sur des thèmes relativement variés où se côtoyaient textes récents, plus anciens et classiques.

Formation et transformations du couple ; Bozon (Michel), Héran (François), *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Editions La Découverte, Coll° « Grands Repères », 2006, pp. 5-22.

Juhem (Philippe), « Les relations amoureuses des lycéens », *Sociétés contemporaines*, 1995, n° 21, pp. 29-42.

Aux frontières des professions ; Béraud (Céline), « Les « intermittents » de l'Eglise. Modalités d'emploi des personnels laïcs dans le catholicisme français », *Sociologie du Travail*, 2006/1, Vol. 48, pp. 37-54.

Fleuriel (Sébastien), Schotté (Manuel), *Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs*, Editions du croquant, 2008, pp. 39-58.

Evaluer l'action publique ; Duran (Patrice), *Penser l'action publique* (1999), L.G.D.J., 2010, pp. 181-194.

Padioleau (Jean-Gustave), *L'Etat au concret*, P.U.F., Coll° « Sociologies », 1982, pp. 49-77.

La résistance au travail ; Bélanger (Jacques), Thuderoz (Christian) « Le répertoire de l'opposition au travail », *Revue française de sociologie*, 2010/3, Vol. 51, pp. 427-446 [Extraits].

Corouges (Christian), Pialoux (Michel) « Chronique Peugeot », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1984, n° 54, pp. 57-65 [Extraits].

Le New Public Management ; Bezes (Philippe), *Réinventer l'Etat. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, P.U.F., Coll° « Le lien social », 2009, pp. 3-10 & 469-474.

Supiot (Alain), *L'esprit de Philadelphie : La justice sociale face au marché total*, Seuil, 2010, pp. 45-64.

Le démantèlement du service public ; Garrigou (Alain), « La formation des élites d'Etat et l'avènement d'une nouvelle « classe rapace » » *In* Bonelli (Laurent), Pelletier (Willy), (dir.), *L'Etat démantelé : Enquête sur une révolution silencieuse*, La Découverte, 2010, pp. 43-53.

Garcia (Sandrine), « L'« efficacité » de l'Ecole comme enjeu politique et pédagogique » *In* Bonelli (Laurent), Pelletier (Willy), (dir.), *L'Etat démantelé : Enquête sur une révolution silencieuse*, La Découverte, 2010, pp. 190-199.

Rozier (Sabine), « La culture à l'encan. Politique culturelle et culture du résultat » *In* Bonelli (Laurent), Pelletier (Willy), (dir.), *L'Etat démantelé : Enquête sur une révolution silencieuse*, La Découverte, 2010, pp. 274-283.

Les institutions saisies par les sociologues ; Meimon (Julien), « Sur le fil. La naissance d'une institution » *In* Lagroye (Jacques), Offerlé (Michel) (dir.), *Sociologie de l'institution*, Belin, 2010, pp. 105-129.

Biland (Emilie), « Les cultures d'institution » *In* Lagroye (Jacques), Offerlé (Michel) (dir.), *Sociologie de l'institution*, Belin, 2010, pp. 177-192.

Les chômeurs et le temps ; Lazarsfeld (Paul), Jahoda (Marie), Zeisel (Hans), *Les chômeurs de Marienthal* (1933), Editions de Minuit, Coll° « Documents », 2007, pp. 23-34 & 67-77.

Letrait (Muriel), « L'utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi », *Economie et Statistique*, n° 352-353, 2002, pp. 101-115.

Permanences et mutations des significations de la pauvreté ; Simmel (Georg), *Les pauvres* (1908), P.U.F., Coll° « Quadrige », 1998, pp. 39-52.

Paugam (Serge), Selz (Marion), « La perception de la pauvreté en Europe depuis le milieu des années 1970. Analyse des variations structurelles et conjoncturelles », *Economie & Statistique*, n° 383-385, 2005, pp. 283-305.

La participation politique des milieux populaires ; Braconnier (Céline), Dormagen (Jean-Yves), *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation en milieu populaire*, Gallimard, Coll° « Folio Actuel », 2007, pp. 277-303.

Masclat (Olivier), *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué* (2003), La dispute, Coll° « Pratiques politiques », 2006, pp. 293-305.

Usages et usure de la métaphore en politique ; Barbet (Denis), « La politique est-elle footue ? », *Mots. Les langages du politique*, 2007/2, n° 84, pp. 9-22. Khmelevskaia (Inna), « La métaphore sportive dans la presse en URSS et en Russie », *Mots. Les langages du politique*, 2007/2, n° 84, pp. 51-63.

Les conditions du travail ethnographique ; Weber (Florence), « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés », *Genèses*, 2008/1, n° 70, pp. 140-150.

Béliard (Aude), Biland (Emilie), « Enquêter à partir de dossiers personnels. Une ethnographie des relations entre institutions et individus », *Genèses*, 2008/1, n° 70, pp. 106-119.

La massification de l'enseignement supérieur ; Beaud (Stéphane), *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire* (2002), La Découverte, Coll° « Poche », 2003, pp. 149-169.

Bourgin (Joëlle), « Les pratiques d'enseignement dans l'université de masse : les premiers cycles universitaires se scolarisent-ils ? », *Sociologie du Travail*, Vol. 53, n° 1, janvier-mars 2011, pp. 94-107.

Les explications de la dispersion particulièrement élevée des notes sont à rechercher dans les différences de degré d'approfondissement des sujets. Signalons sur ce point que les candidats qui ont obtenu des notes inférieures à la moyenne (12 parmi 27) ont présenté des exposés notoirement insuffisants : leur moyenne est de 6,1. Ils étaient le plus souvent décousus et/ou caractérisés par une incapacité à se détacher des textes ; les apports analytiques de la part des candidats demeurant le plus souvent atrophiés au profit des efforts déployés pour camoufler la paraphrase des documents. Ils concentraient nombre de lacunes mentionnées dans le bilan général de l'épreuve (Cf.

Supra). A l'inverse, les 15 candidats qui ont obtenu une note supérieure à 10 ont proposé des prestations particulièrement satisfaisantes comme en témoigne la moyenne de cette sous-population : 13,66. La distribution des résultats sur les dossiers de sociologie est donc nettement polarisée avec un premier groupe de notes autour de 14 et un second concentré autour de 6. La dispersion est faible dans chaque sous-groupe. Dans l'ensemble, si le bilan reste contrasté, les résultats sont tout à fait honnêtes. Le niveau de maîtrise de l'exercice semble marquer quelques avancées.

Quelques exemples de ce qui demeure corrigible :

- * éviter les propositions telles que celle d'une candidate affirmant que « les institutions ont été peu étudiées en sociologie » ;

- * mentionner les universitaires comme exemples de professions libérales ;

- * apprendre qu'un mandat de maire ne dure pas deux ans (entendu dans les propos de deux candidats différents) ;

- * la notion de paradigme doit être employée à bon escient en ayant présentes à l'esprit ses implications en termes de références et de précautions d'usage ;

- * un souci de présentation de la ligne éditoriale des revues n'est pas une mauvaise idée en soi... encore faut-il maîtriser un tel exercice, c'est-à-dire avoir les connaissances justes permettant de mener à bien un tel projet. Il est ainsi maladroit de présenter le site *Cairn* comme une revue ;

- * la notion de mise sur l'agenda politique est presque systématiquement mal utilisée alors qu'elle est fréquemment employée ;

- * quelques idées semblent exigibles sur des notions telles que la démocratisation scolaire ou encore la participation politique (qui ne se confond pas avec la politisation). Les candidats doivent raisonnablement pouvoir suggérer quelques idées sur ces thèmes.

- * la relative ignorance sur des indicateurs de mesure des inégalités tels que le coefficient de Gini, la courbe de Lorenz ou les rapports interdéciles.

A l'autre extrémité du spectre des comparaisons, on se bornera à mentionner quelques extraits des annotations relevées sur les prises de notes du jury relatives à un exposé d'excellente facture sur les chômeurs et le temps (noté 18) : « Enjeux bien saisis, bien mis en perspective. Propos bien référencé. Bonne utilisation des documents. Réponses développées aux questions : effort pour relier les éléments factuels aux problématiques qu'ils soulèvent ».

Autre illustration de ce vers quoi il faut tendre (sur un dossier *a priori* difficile sur les conditions du travail ethnographique - noté 16) : « enjeux bien compris ; bonne utilisation des différents sens du terme « conditions » ; effort de maîtrise du vocabulaire repérable dans un langage policé et approprié ».